

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Strongid®-P Pâte ad us. vet., pâte orale pour chevaux et poneys.

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Zoetis Schweiz GmbH
Rue de la Jeunesse 2
2800 Delémont

Fabricant responsable de la libération des lots :

Zoetis LLC
601 W. Cornhusker Highway
Lincoln, NE, 68521, USA

et

Zoetis Belgium S.A.
Rue Laid Burniat 1
1348 Louvain-La-Neuve, Belgique

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Strongid®-P Pâte ad us. vet., pâte orale pour chevaux et poneys.

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 g de pâte contient :

Substance active :

152.3 mg de Pyrantel, sous forme de 439 mg d'émbonate de pyrantel

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) 1.05 mg, parahydroxybenzoate de propyle 0.30 mg

Forme pharmaceutique : pâte orale, opaque, légèrement jaune.

4 INDICATION(S)

Vermifuge pour chevaux et poneys.

Strongid®-P Pâte est un vermifuge utilisé pour traiter les infestations par les stades adultes de divers espèces de nématodes (vers ronds) et cestodes (vers plats).

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à l'un des composants.

Ne pas utiliser chez les juments dont le lait est destiné à la consommation humaine.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

Si vous constatez des effets secondaires après le traitement de votre animal ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chevaux et poneys.

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Administration orale.

Le traitement est réalisé en une seule fois.

La posologie est de 6.6 mg de pyrantel base par kg de poids corporel, correspondant à 1 g de pâte par 23 kg de poids corporel. Ajuster la quantité de pâte correspondant au poids corporel en réglant la bague placée sur le piston de l'applicateur oral (ou seringue doseuse graduée). Éviter le sous-dosage.

Un applicateur oral contenant 26 g de pâte est donc suffisant pour le traitement d'un cheval pesant environ 600 kg de poids corporel. Afin de garantir l'administration d'une posologie correcte, il faut évaluer le poids corporel le plus précisément possible et vérifier l'exactitude du dispositif de dosage.

Pour le traitement des infestations par les cestodes (vers plats), il convient de doubler la dose (1 g de pâte pour 11.5 kg de poids corporel).

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Introduire l'applicateur oral le plus profondément possible dans la cavité buccale et déposer la pâte sur la base de la langue. Administrer la quantité de pâte requise en une seule prise.

Le traitement et l'intervalle entre les traitements doivent être conformes au programme de lutte contre les parasites établi par votre vétérinaire.

Les poulains doivent être traités à partir de l'âge de 8 semaines, car les stades adultes des vers ne se sont pas développés avant cette date.

Il n'est pas nécessaire de mettre les animaux à la diète ou de prendre d'autres mesures diététiques. Strongid®-P Pâte peut être administré aux chevaux de tout âge, y compris aux juments gestantes et en lactation. Il n'est pas nécessaire d'interrompre l'entraînement des chevaux de sport lors de l'administration du produit vétérinaire.

Programme de lutte contre les parasites :

Un programme régulier de lutte contre les parasites doit être réalisé chez tous les chevaux.

En raison de la diversité des conditions d'élevage, il revient au vétérinaire d'établir un programme spécifique de vermifugation pour l'écurie considérée sur la base de ses connaissances épidémiologiques et de la réalisation régulière d'analyses des matières fécales, en respectant les directives de traitement actuelles. Il est également indispensable de veiller à respecter les mesures d'hygiène du pâturage. Les facteurs pouvant influencer le programme de contrôle sont mentionnés ci-après :

- fréquence de la mise au pâturage en général
- densité du troupeau, mode de pâturage (pâturage continu/tourmant)
- structure du troupeau (proportion de jeunes)
- élimination des excréments du pâturage
- pâturage mixte en alternance avec d'autres espèces
- conditions météorologiques (été sec/humide)

10 TEMPS D'ATTENTE

Tissus comestibles : 2 jours

Ne pas utiliser chez les juments dont le lait est destiné à la production de denrées alimentaires.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants !

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention « EXP » sur l'emballage.

Après ouverture du conditionnement primaire, jeter tout reste du médicament.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Veiller particulièrement à éviter les pratiques suivantes, car elles augmentent le risque de développement de résistances parasitaires et peuvent, à terme, compromettre l'efficacité du traitement :

- Administration répétée et trop fréquente de vermifuges de la même classe antiparasitaire pendant une période prolongée.
- Sous-dosage, pouvant être dû à une sous-estimation du poids corporel, une mauvaise administration du médicament vétérinaire ou un mauvais réglage du dispositif de dosage.

En cas de suspicion de résistance aux vermifuges, des études complémentaires doivent être réalisées par votre vétérinaire à l'aide de tests appropriés. Si les résultats de ces tests indiquent clairement une résistance à un produit vermifuge déterminé, il convient d'utiliser un vermifuge d'une autre classe pharmacologique et possédant un mode d'action différent.

Concernant les infestations des chevaux par certains parasites (petits strongles), des cas de résistance à la substance active pyrantel contenue dans Strongid®-P Pâte ont été décrits dans différents pays y compris des États membres de l'UE. Par conséquent, l'utilisation de ce médicament vétérinaire doit s'appuyer sur des enquêtes épidémiologiques nationales (régionales, de l'exploitation) portant sur la sensibilité des vers ronds (nématodes) ainsi que sur des recommandations d'experts pour maîtriser le développement d'autres résistances aux vermifuges.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Veiller à n'utiliser le même applicateur que pour traiter des animaux qui se trouvent sur la même pâture ou proviennent du même élevage et sont en contact direct les uns avec les autres.

Chez les animaux sévèrement affaiblis et, en particulier, chez les animaux fortement infestés par des parasites intestinaux et qui présentent des lésions de la muqueuse intestinale, l'absorption de la

substance active présente dans Strongid®-P Pâte peut être plus importante. Cette augmentation de l'absorption peut entraîner des symptômes tels que des tremblements musculaires, une hypersalivation, une augmentation de la fréquence respiratoire et de la diarrhée.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Éviter tout contact direct avec la peau, les muqueuses et les yeux. En cas de contact avec la peau, les muqueuses ou les yeux, rincer abondamment à l'eau. Ne pas fumer, manger ou boire lors de la manipulation de ce médicament vétérinaire. Se laver les mains après utilisation.

Gestation et lactation :

Strongid®-P Pâte peut être administré aux juments en gestation et en lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Les activités spécifiques de la pipérazine sont susceptibles d'inhiber l'efficacité du pyrantel, substance active contenue dans ce médicament vétérinaire.

Ne pas administrer avec d'autres substances cholinergiques (comme le lévamisole) ou avec des inhibiteurs de la cholinestérase (comme les organophosphorés).

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

L'émbonate de pyrantel contenu dans Strongid®-P Pâte est bien toléré. Même un surdosage correspondant à 20 fois la dose recommandée n'entraîne pas de toxicité. Strongid®-P Pâte peut être administré aux chevaux de tous âges, y compris aux poulains, aux juments gestantes et en lactation ainsi qu'aux étalons reproducteurs.

Incompatibilités :

Pas de données disponibles.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 **DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE**

24.09.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et <http://www.tierarzneimittel.ch/>.

15 **INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Présentation : boîte de 1 applicateur oral contenant 26 g de pâte.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 40560

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.